

AR Prefecture

046-214601767-20210628-20210660-DE

Reçu le 29/06/2021

Publié le 29/06/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 22 Juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 10

Votants 12

Absent 05

Date de la convocation :

22 Juin 2021

Date d'affichage :

22 Juin 2021

OBJET :

Délibération N° 2021-06-60

Validation du règlement
intérieur de la cantine

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 29/6/2021

Et publication ou notification

Du 1/7/2021

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt et un le 22 Juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie

Absents : Gallineau Sébastien a donné procuration à Coldefy Jacques – Serrau Martial a donné procuration à Bouyssou Vanessa – Bernard – Jean Luc – Liachenko Tatiana – Segond Thierry -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Madame Mézy Amandine, 4^{ème} adjointe, présente le règlement de la cantine et ses modifications apportées. Il est rappelé qu'à compter de la rentrée de septembre, le règlement des repas cantine se fera par internet sur le site ARG Famille. Les explications quant au paiement des repas sont expliquées dans le règlement.

Après en voir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications du règlement et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

